

Le mot du Bâtonnier

5 mars 2020



Vincent Maurel, Bâtonnier

difficultés diminuent »

« Là où la volonté est grande, les

s Machiavel, Le Prince

Nicola

Mes chers Confrères,

La période que nous traversons est tourmentée. Incontestablement.

Entre le mouvement de protestation contre la réforme des retraites, que nous combattons avec force depuis des mois, et l'épidémie qui touche à présent notre pays, l'activité de nos cabinets est en pleine zone de turbulences.

Concernant le coronavirus, nous nous dirigeons inexorablement vers le stade 3 du plan de prévention. Il faut donc anticiper l'immobilisation d'un grand nombre d'entre

nous, du fait, entre autres, de la fermeture des établissements scolaires ou de la suspension de tout ou partie des transports en commun.

L'Ordre se prépare à cette éventualité en mettant en place une solution de télétravail, afin de continuer à vous servir.

Nous sommes également en lien avec les juridictions afin d'obtenir au plus vite toute information sur les conséquences que le stade 3 pourrait avoir sur leur fonctionnement.

Concernant la réforme des retraites, vous le savez, le projet de loi ordinaire a été adopté par la voie de l'article 49-3 de la Constitution. Le projet de loi organique est à présent en discussion.

Notre mobilisation ne doit pas pour autant faiblir, le processus législatif étant loin d'être terminé. On le voit, partout en France, les syndicats des magistrats et des greffiers se joignent à nous pour dénoncer l'absence de moyens de la Justice et la médiocre considération qu'ont nos gouvernants pour ceux qui la font vivre : magistrats, greffiers, l'ensemble du personnel de Justice, mais aussi avocats.

Les immobilisations évoquées pour lutter contre la propagation du Covid-19 rendent hasardeuse une définition précise de la forme que cette mobilisation doit prendre et des actions à mener dans les semaines à venir.

Dans l'immédiat toutefois, au sein de notre barreau, nous avons fait le choix de continuer à privilégier les actions de défense massive ainsi que des actions ponctuelles telles que l'organisation d'un café-débat-concert à l'occasion duquel seront offertes des consultations gratuites, ainsi que la participation à la course-relais partie de Montpellier il y a quelques jours et dont l'arrivée est prévue le 11 mars prochain à Paris.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée générale, je vous propose d'en discuter à nouveau lors de la prochaine assemblée générale fixée le 12 mars prochain, à 16 heures.

Pour ceux qui le souhaitent, je présenterai avant cette assemblée générale le projet de loi en l'état, à 15 heures, et répondrai à toutes les questions que vous pourriez avoir. Vous trouverez à ce propos dans les documents joints à la Newsletter, le support de la présentation faite dans différents cabinets de notre barreau.

L'actualité n'est pas des plus simples, pour autant, nous devons continuer à avancer.

Dans cet esprit combatif, nous maintenons jusqu'à nouvel ordre les différentes formations annoncées dont vous trouverez le détail également dans la Newsletter.

J'attire également votre attention sur l'offre exceptionnelle obtenue de Lexbase, qui ouvre à tous les confrères de notre barreau en exercice individuel ou dans une structure de moins de 20 avocats, l'accès à toute sa documentation pour un tarif excessivement avantageux. Une seule condition pour que cette offre soit pérenne :

que 300 abonnements au moins soient souscrits ! Les premiers retours que j'ai sont excellents. Alors n'hésitez pas et dépêchez-vous d'en profiter.

Bien confraternellement,

Vincent Maurel

Bâtonnier